

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 10/02/2021

PÉRIODE DE FROID ET ÉPISODE NEIGEUX : Attention au monoxyde carbone

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. En effet, les principales circonstances d'intoxication au CO sont associées à des appareils de chauffage mal entretenus, mal installés ou mal utilisés.

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire ces intoxications.

Trop nombreuses intoxications

En Bretagne, entre le 1^{er} septembre 2019 et le 30 août 2020 :

- **52 épisodes d'intoxications accidentelles par le monoxyde de carbone** ont été signalés à l'ARS Bretagne (48 épisodes dans des logements et 4 épisodes en milieu professionnel).
- 193 personnes ont été intoxiquées (129 dans l'habitat et 64 en milieu professionnel).
- 55 personnes ont été hospitalisées (48 dans l'habitat et 7 en milieu professionnel).

L'indispensable entretien de systèmes de chauffage

Les principales circonstances d'intoxication au CO sont associées à des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude à combustion (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole...) mal entretenus ou mal installés.

Des défauts d'entretien ou d'installation des conduits d'évacuation, dans des locaux insuffisamment aérés, sont aussi fréquemment observés. Par ailleurs, une intoxication sur 4 est due à un appareil non raccordé, le plus souvent utilisé de manière inappropriée : un chauffage mobile d'appoint utilisé de façon prolongée, un groupe électrogène ou un brasero/barbecue fonctionnant dans un espace clos.

Maux de tête, fatigue, nausées...

Les symptômes de l'intoxication au CO - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il est donc important d'agir très vite.

En cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex



Quelques recommandations

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières...) ;
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole...) : au bout de quelques heures, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du monoxyde de carbone ;
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid.

Vigilance accrue en cas de coupure d'électricité

Ces dispositions sont à mettre en œuvre avec la plus grande vigilance si certains foyers restent longtemps privés d'électricité. En effet, les usagers pourraient avoir recours à des groupes électrogènes ou à des chauffages d'appoint pour alimenter leur habitation en électricité.

Retrouvez l'ensemble des informations et de la documentation sur le site de Santé publique France : www.santepubliquefrance.fr/